



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/02/2020

Convocation du 29/01/2020

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 05/02/2020 à 19h30 en mairie.

Nombre de Conseillers municipaux : 11	<u>PRÉSENTS</u> : - ERNST Antoine- CONOTTE Gérard - FOIS Jean – DEISS Gabriel –MANGIN Isabelle- -HOUPERT Bertrand - ZIMMERMANN Bernard - HAUDRY Philippe – BOURCY Suzanne.
Absents excusés : 01	<u>ABSENTS EXCUSES</u> : Virginie APPEL –
Absents non excusés : 01	<u>ABSENTS NON EXCUSES</u> : Jérôme POSSELT –
Vote par procuration :	<u>PROCURATION</u> :
Nombre de conseillers présents :	
Nombre de conseillers votants :	

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur CONOTTE Gérard est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### DCM 02/2020

#### Objet : Bilan de fonctionnement de la salle polyvalente.

Le Maire présente le bilan de fonctionnement de la salle polyvalente pour l'année 2019 ci-dessous

<b>BILAN DES DEPENSES FOYER POUR 2019</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>CONSOMMATION</b>	<b>TARIF TTC</b>
<b>EDF</b>	facture janvier	355KW	78,36 €
	facture mars	474KW	99,64 €
	facture mai	378KW	81,49 €
	facture juillet	241KW	63,79 €
	facture septembre	208KW	67,61 €
	facture novembre	204KW	61,79 €
			<b>452,68 €</b>
<b>EAU</b>	fevrier	6M3	68,95 €
	juin	4m3	62,05 €
	octobre	13M3	93,08 €
			<b>224,08 €</b>
<b>FIOUL</b>	FEVRIER	2888 LITRES	2 483,68 €
	AOÛT	1616 LITRES	1 357,44 €
			<b>3 841,12 €</b>
<b>ASSURANCE</b>	(2105,89/1683m2)x472m2		<b>590,57 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>5 108,45 €</b>

<b>RECETTES</b>			
	Loyer ASCL 12x 170 €		2 040,00 €
<b>LOCATION</b>	SILLY CELINE	31/12/2018	135,00 €
	MICHALYSIN CHRISTIAN	16/02/2019	135,00 €
	ANTON RICHARD	29/03/2019	135,00 €
	REFF DIDIER	14/02/2019	135,00 €
	DEISS GABRIEL	30/04/2019	115,00 €
	BRINO OLIVIER	04/05/2019	120,00 €
	DORR JEAN	01/06/2019	100,00 €
	WHNECK GREGORY	08/06/2019	115,00 €
	DEISS GABRIEL	7/09/2019	135,00 €
	MICHALYSIN CHRISTIAN	28/09/2019	120,00 €
		<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>3 285,00 €</u></b>
	-		
	<b><u>DIFFERENCE</u></b>		<b><u>- 1 823,45 €</u></b>

Après examen du bilan des recettes et des dépenses correspondant à la salle polyvalente pour l'année 2019 qui présente un excédent de 694.69€, le conseil Municipal décide :

- de valider le bilan qui présente un résultat négatif de 1823,45€
- de maintenir le montant du loyer trimestriel de 510€ à verser par l'association ASCL.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### DCM 03/2020

#### **Objet : Approbation du compte administratif 2019.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Après avoir entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2019, Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de gestion établi par le comptable de la commune,

Monsieur le Maire s'est retiré de la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité, laissant la présidence à Mr Gérard Conotte pour le vote d'adoption,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le Compte administratif 2019 qui se résume ainsi :

#### **Section fonctionnement :**

Recettes : 265 572,17€

Dépenses : 137 063,39€

⇒ **Résultat excédentaire : 128 508,78€**

#### **Section investissement :**

Recettes : 393 530,47€

Dépenses : 408 729,44€

⇒ **Résultat déficitaire de : 15 198,97€**

Mr Gérard Conotte – 1er Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2019,

Mr Antoine Ernst, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mr Gérard Conotte pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Prendre acte de la présentation du compte administratif 2019,
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- Voter le compte administratif et d'Arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2019

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### **DCM 04/2020**

#### **Objet : Approbation du compte de gestion**

Le Compte Administratif ayant été adopté par les membres du Conseil Municipal par délibération n°03/2020 de ce jour, il est présenté le compte de gestion de l'exercice 2019 réalisé par le receveur municipal.

Les recettes et les dépenses portées dans ce document sont, sans exception, celles faites pour la commune de Léning pendant l'année 2019 et sont le reflet exact du Compte Administratif précité. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le Compte de gestion 2019.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### **DCM 05/2020**

#### **Objet : Mise à jour cartographie de la carte communale et du règlement des constructions**

Le maire fait part aux conseillers municipaux que suite à l'édification de nouvelles maisons, il était nécessaire d'actualiser les supports de cartographie, sans bien entendu modifier les zonages en vigueur. Par ailleurs, suite à des échanges parcellaires appartenant à des privés à l'entrée du village (coté Francaltroff), il y a lieu de modifier également le zonage de la partie haute de la rue du Moulin coté rue de l'Ecole par un arrêté communal.

A cet effet, les conseillers acceptent le devis présenté par le bureau d'études ECOLOR pour réaliser les documents de cartographie évolutif du règlement municipal des constructions et ceux de la carte communale. Le montant total est de la prestation est de 412,50€ hors taxe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition ainsi que le devis afférent et présenté par Ecolor de Fénétrange.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### **DCM 06/2020**

#### **Objet : Elagage des arbres dans la traverse du village**

Le maire fait part aux conseillers la nécessité d'élaguer régulièrement les arbres existants dans la traverse du village.

A cet effet, il propose d'accepter l'offre de l'entreprise ETF Mayer de Bénestroff pour un montant de 2116€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de réaliser ces travaux ainsi que le devis afférent et présenté par l'entreprise ETF Mayer.

Après délibération, la réalisation des travaux est validée et l'offre d'ETF Mayer est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**Objet : Rechargement du chemin du Bitzing**

Le maire relate la forte dégradation du chemin du Bitzing et plus particulièrement le tronçon entre l'ancien passage à niveau vers la montée (environ 155 ml). Ce chemin est utilisé entre autre par les agriculteurs mais également par les exploitants forestiers qui effectuent des coupes et les entreprises de transport de bois.

Compte tenu que cette partie est quasi impraticable après les précipitations, il s'avère nécessaire de procéder à un rechargement et de traiter le ruissellement d'eau.

Le coût des travaux estimé par l'entreprise Terra Est est de 5115€ hors taxes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Voté par la majorité des membres du conseil.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Ont signé au registre les membres  
présents.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le tribunal administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.